

Il y en avait certainement d'autres tout aussi éminents, mais leurs noms m'échappent maintenant.

M. Benidickson: A mon avis, la liste de ces noms devrait être consignée au hansard.

M. Argue: J'ai dit que cet accord est peut-être le meilleur auquel on pouvait arriver dans la conjoncture actuelle, mais je ne me dissimule pas qu'il est loin d'apporter une solution certaine à ce problème extrêmement difficile. Par le passé, j'ai entendu les ministres du Commerce prononcer bien des discours dans cette enceinte, exposant la thèse du gouvernement pour montrer le bien-fondé de telle ou telle ligne de conduite que l'on entendait suivre à l'époque. Les discours du ministre du Commerce actuel n'ont pas dérogé à la réputation d'optimisme que le très honorable C. D. Howe s'était si bien méritée dans cette Chambre.

Le ministre nous a présenté un aperçu général de l'accord ce matin. On peut conclure de ses observations, qu'à son avis le présent accord n'apportera pas une solution à tous les problèmes de l'heure. Cependant, à mon sens, les termes dont le ministre s'est servi donnent à l'accord une importance qu'il ne mérite pas. Je veux dire par là que l'attitude du ministre actuel est tout aussi optimiste. Lorsque nous discutons de la situation des céréales, je me demande si le ministre actuel ne s'inspire pas des textes préparés par la même personne ou les mêmes personnes qui rédigeaient autrefois les exposés de son prédécesseur, lesquels manifestaient un optimisme outré.

L'hon. M. Churchill: Non; ce ne sont pas les mêmes.

M. Argue: Le ministre signale que ce ne sont pas les mêmes personnes qui préparent les exposés. Mais il ne fait aucun doute que les uns suivent les traces des autres. Il a probablement parcouru les dossiers afin de fournir au ministre, de l'aveu même de celui-ci, la déclaration qu'il a formulée ce matin, déclaration qui me paraît optimiste au point de donner lieu à une conclusion erronée et qui pourrait, de fait, induire en erreur les personnes qui ne connaissent pas la situation.

En commentant l'accord, le ministre a parlé d'une conception, d'une portée et d'une teneur plus vastes, ainsi que de rouages plus étendus, et il a manifesté beaucoup d'optimisme à l'égard de l'accord. Monsieur l'Orateur, j'aimerais bien que le ministre nous expose un jour franchement la situation extrêmement difficile quant au blé à laquelle doivent faire face aujourd'hui le Canada et le monde tout entier. Ce n'est pas ce qu'il a fait ce matin. L'accord ne comporte aucune garantie satisfaisante nous assurant que

[M. Argue.]

ces difficultés seront résolues. Il perpétue la tendance à la baisse des prix du blé. Le prix maximum passe de \$2 le boisseau à \$1.90 le boisseau. Il est peu probable, cependant, que cette modification joue un rôle important pendant la durée de l'accord.

L'hon. M. Martin: A moins qu'il n'y ait de graves pénuries.

M. Argue: Le député dit "à moins qu'il n'y ait de graves pénuries".

L'hon. M. Martin: Je parle de récoltes déficitaires.

M. Argue: De mauvaises récoltes, cela va de soi. Je ne crois pas que dans les grands pays producteurs de blé du monde il se produise une suite de récoltes déficitaires qui provoquerait une pénurie mondiale de blé.

L'hon. M. Martin: C'est exact.

M. Argue: Un autre élément du présent accord, c'est le maintien du prix minimum de \$1.50 le boisseau, en se fondant sur le blé Northern n° 1, à Fort-William. Nous aurions été plus satisfaits si, tout en réduisant le prix maximum, on avait porté le prix minimum à \$1.60 le boisseau. Présentement, le prix de vente du blé à Fort-William est de \$1.67 le boisseau, ce qui signifie qu'en ces dernières années le prix a été supérieur à \$1.60. Mais si le prix du blé fléchissait jusqu'au prix minimum qu'établit le présent accord international sur le blé, lequel nous sommes en train d'approuver ce matin, ce serait la ruine des producteurs de blé de notre pays.

Il en résulterait une diminution nette d'environ 17c le boisseau par rapport au prix actuel du blé, diminution qui, en général, supprimerait les versements temporaires et définitifs aux producteurs de blé, tels que nous les avons connus. En conséquence, si les prix descendaient au prix minimum qu'établit l'accord, soit \$1.50 le boisseau, l'accord entraînerait la ruine des producteurs de blé de notre pays.

Un autre détail de cet accord en réduit la valeur, c'est le fait que chaque pays ne s'engage pas à importer une quantité fixe, mais un simple pourcentage. Il est bon que les pays s'engagent à faire quelque chose, même si ce n'est que cela, mais une bien meilleure garantie serait fournie si les pourcentages étaient reliés à des quantités réelles de blé, de façon que les pays producteurs de blé du monde et les producteurs de céréales aient quelque idée de ce dont il s'agit.

Puis, des pays importateurs importants sont autorisés en vertu de l'accord à acheter de grandes quantités de blé en dehors des pays membres de l'accord. La République fédérale